

Image not found or type unknown



Entreprise et permis de conduire

Par **bandit**, le **27/06/2008 à 19:05**

je me suis récemment fait flascher avec un véhicule d'entreprise (2 km/h), j'ai payé la contravention et mon employeur veut m'obliger à donner mon numéro de permis pour retirer les points. nsuis-je en droit de refuser??rn merci.

Par **JamesEraser**, le **28/06/2008 à 20:10**

C'est surtout que votre employeur n'est pas obligé de communiquer l'identité du conducteur. de facto, après arrangement sur le remboursement de l'amende (si c'est la personne morale qui banque), il n'y a pas de retrait de points.rnMais bien évidemment, tout dépend de la politique entreprise de votre employeur.rnCordialement